

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_53

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DECISIONS MUNICIPALES  
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS  
LA CONVOCATION A LA  
SEANCE DU 24 JUIN 2020, EN  
VERTU DE L'ARTICLE L2122-22  
DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 septembre 2020** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 16 septembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 septembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSÉ Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Chantal LACOUR, Caroline PAIRE, conseillères municipales

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-Luc REYNARD*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Chantal LACOUR Caroline PAIRE	Brigitte MACAUDIERE Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200923-1\_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE  
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 24 JUIN 2020,  
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Véronique MOUILLER, première adjointe.

Depuis la convocation à la séance du 24 juin 2020, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2020.38	Réfection de la toiture du local « service manifestations » à la maison Farjas – Approbation du marché <i>Marché approuvé avec l'entreprise Monteil JC, situé à Briennon (42720) pour un montant de 30 250.86 € HT soit 36 301.03 € TTC.</i>	18 juin 2020
2020.39	Rénovation de la passerelle du Parc du Pontet – Approbation du marché <i>Marché approuvé avec l'entreprise CAN OUVRAGES D'ART pour le lot n° 1 d'un montant de 7 188€ TTC et pour le lot n° 2 d'un montant de 41 407.20 € TTC.</i>	19 juin 2020
2020.40	Rachat de racks de rangements professionnels à l'indivision Scholl <i>Rachat de 30 ml de racks de rangements professionnels à l'indivision Scholl pour un montant de 650 €.</i>	19 juin 2020
2020.41	Aménagement d'un centre de santé municipal – <i>Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental de la Loire.</i>	22 juin 2020
2020.42	Réfection panoplie départ chaufferie Groupe scolaire Les Sables - Approbation du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables <i>Proposition conclue avec Engie pour un montant de 9 947,80 € HT soit 11 937.36 € TTC.</i>	23 juin 2020
2020.43	Aliénation de biens mobiliers – Approbation <i>Acquisition d'un bureau et d'une chaise ergonomiques d'un élève au prix de 200 € le lot par le collège Notre Dame de Charlieu dont l'élève intègre l'établissement en septembre 2020</i>	3 juillet 2020
2020.44	Remplacement de la chaudière et des réseaux	3 juillet 2020

	enterrés groupe scolaire Les Sables – Approbation du marché passé avec : <i>Lot n°1 Voirie réseaux divers : société CHAVANY de St Nizier sous Charlieu pour un montant de 11 848,13 € TTC ; Lot n°2 Plomberie chauffage : société ENGIE de Villars pour un montant de 34 631,03 € TTC ; Travaux prévus à partir d'août 2020. Fin de chantier prévue semaine 37.</i>	
2020.45	Rénovation des sanitaires du château de Beaulieu - Approbation du marché Passé avec : <i>Lot n°1 Gros œuvre VRD : société CHAVANY de St Nizier sous Charlieu pour un montant de 41 763,01 € HT soit 50 115,61 € TTC ; Lot n°2 Carrelage faïences : société ANDRE PEREZ de Coutouvre pour un montant de 5 403,16 € HT soit 6 483,79 € TTC ; Lot n°3 Plâtrerie peinture : société MENIS de St Nizier sous Charlieu pour un montant de 1 656,90 € HT soit 1 988,28 € TTC ; Lot n°4 Menuiseries extérieures aluminium : société CREA BOIS de Parigny pour un montant de 9 787,55 € HT soit 11 745,06 € TTC ; Lot n°5 Menuiseries intérieures agencement : société MAGESTIME de St Genis les Ollières pour un montant de 9 286,09 € HT soit 11 143,31 € TTC Lot n°6 Sanitaires plomberie VMC : société CI DESBENOIT de Le Coteau pour un montant de 9 988,53 € HT soit 11 986,24 € TTC ; Travaux prévus à partir d'octobre 2020 pour une durée de 12 semaines.</i>	9 juillet 2020
2020.46	Urgence sanitaire – Octroi d'une subvention exceptionnelle – Approbation <i>A l'association des Sauveteurs Secouristes de Mably, en difficulté du fait de l'annulation des manifestations publiques pour lesquelles elle intervient habituellement pour le compte de collectivités et d'associations. Octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 € afin de contribuer au maintien de son activité au-delà de la période de crise sanitaire actuelle</i>	9 juillet 2020
2020.47	Vérifications techniques des appareils de levage – Approbation d'un contrat de prestations à passer avec la société SOCOTEC équipements SAS <i>Contrat de prestations passé avec la Société SOCOTEC Equipements SAS pour un montant total de la prestation pour l'ensemble des appareils de levage de 395 € HT soit 474 € TTC.</i>	21 juillet 2020
2020.48	Concession d'usage temporaire d'une réserve foncière conclue avec Monsieur Lafond.  <i>Approbation d'une concession d'usage temporaire</i>	24 juillet 2020

	<i>conclue avec M. Lafond, pour l'exploitation d'un terrain situé à Nobile, pour une durée de 3 ans et un loyer annuel de 641.95 €</i>	
2020.49	Prêt à usage d'une réserve foncière conclue avec Monsieur Lafond – <i>Approbation d'une convention conclue avec M. Lafond, à titre gratuit, pour l'exploitation d'un terrain situé lieu-dit « Combray » - rue Pierre Dubreuil, consentie pour une durée de 3 ans.</i>	24 juillet 2020
2020.50	Prestations de service de gardiennage, de sécurité, et de télésurveillance – Approbation des accords-cadres. <i>Accords-cadres passés en procédure adaptée pour les lots 1, 2 et 3 avec les sociétés Sécuricom et AIS, conclus avec des montants minimum et maximum annuels de 1 000 € à 20 000 € TTC.</i>	24 Août 2020
2020.51	Signalisation lumineuse des équipements radar mobile – Approbation d'un contrat d'assistance et de maintenance préventive à passer avec la société I-MS services <i>Approbation d'un contrat de maintenance signalisation lumineuse à passer avec la société I-MS services pour un montant de 420 € TTC par an.</i>	21 Août 2020
2020.52	Cimetière – Rétrocession d'une concession – N°9 G 17 par Madame Anne-Marie Prunier née Margotton <i>Concession d'une durée de 15 ans de type pleine terre 2 places. Rétrocession d'un montant de 84.45 €</i>	28 Août 2020
2020.53	Cimetière – Rétrocession d'une concession – N°14 I 6 par Monsieur François Simon Adrien Mathonnet. <i>Concession d'une durée de 15 ans au Columbarium. Rétrocession d'un montant de 154.70 €</i>	28 Août 2020
2020.54	Cimetière – Rétrocession d'une concession – N°10 C 8 par Madame Jeannine Georgette Keck veuve de Monsieur Robert Pablo. <i>Concession d'une durée de 50 ans de type pleine terre 2 places. Rétrocession d'un montant de 28.10 €</i>	28 Août 2020

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 24 septembre 2020  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN